



DESCRIPTION DU POSTE DE PRÉSIDENTE

21 mars 2023

La Fédération des femmes du Québec est reconnue dans le mouvement des femmes au Québec comme la coalition rassemblant la plus grande diversité d'organisations. Elle constitue ainsi une force politique pour transformer la société selon des orientations tracées collectivement par les féministes. Elle leur permet d'échanger sur les causes à défendre, de débattre des questions litigieuses et de trouver des terrains d'entente, compte tenu des désaccords, pour des actions en commun.

1. Fonctions politiques de la présidence

Outre les fonctions administratives de présidente du conseil d'administration, le rôle de la présidente de la FFQ comporte trois grandes fonctions politiques :

- **Être la porte-parole principale de la Fédération dans son travail de transformation des rapports sociaux de genre et d'élimination des rapports de domination.**

Ce porte-parolat se fait tout en partageant les prises de paroles avec d'autres administratrices ou membres de la FFQ pour éviter une tâche trop lourde ou une attention médiatique trop concentrée sur une seule personne. Les prises de paroles peuvent être dans les médias, dans des manifestations ou autres événements de mobilisation, auprès des partenaires, dans des conférences, auprès des élus ou autres décideurs, etc.

- **Chercher à rassembler au sein de la FFQ une pluralité de membres pour en faire un carrefour sans cesse plus représentatif et inclusif de la diversité de la société québécoise.**

Le féminisme évolue, la société change, les remises en question sont incessantes; la Fédération est un carrefour privilégié pour la circulation de cette pluralité d'opinions et de perspectives, leur collectivisation et leur mise en commun. La présidente est bien placée pour faire connaître cet espace et inviter les groupes de femmes et les femmes à le rejoindre, notamment les nouveaux groupes de femmes qui se forment;

- **Faire avancer solidairement un projet féministe de société à coconstruire au sein du mouvement des femmes au Québec.**

La FFQ confie à sa présidente un rôle de chercheuse de points communs et de ponts entre ses membres aux perspectives parfois difficiles à accorder, notamment dans le partage de l'analyse et des pratiques intersectionnelles. Elle cherche aussi l'équité entre les organisations plus structurées et celles qui ont plus de difficulté à percer dans les espaces communs, dont la perspective est moins connue ou dont le fonctionnement différent peut bousculer les pratiques habituelles. La présidente veille à la cohésion de la Fédération, pour qu'elle puisse agir dans le respect des positions et orientations adoptées par les membres.

2. Fonctions administratives de la présidence

Les fonctions administratives de la présidente incluent de présider les rencontres du conseil d'administration et de participer aux travaux du comité exécutif. De plus, la présidente agit au même titre que les autres administratrices dans les fonctions qui relèvent de l'ensemble du conseil d'administration et qui sont décrites dans les Statuts et règlements. Ces questions sont normalement traitées dans des rencontres mensuelles avec le soutien de l'équipe de travail et des comités pertinents.

3. Implication attendue, rémunération et conditions de travail

Le mandat est de deux ans, renouvelable sur élection.

Les fonctions administratives ne sont pas rémunérées, étant donné que les conseils d'administration d'organismes sans but lucratif ne peuvent pas être rémunérés. Le nombre d'heures nécessaires pour ces rencontres peut varier, mais il y a habituellement une rencontre mensuelle de CA d'environ 3h et une rencontre de comité exécutif une fois par mois également, d'une durée d'environ 2h.

Les fonctions politiques et tâches connexes de la présidence sont rémunérées à mi-temps avec horaire variable. Il est prévu que les conditions de travail soient revues selon les ressources financières et le bilan de l'expérience de présidence à temps partiel qui se déroule depuis septembre 2021.

La présidente contribue à la démarche de renouvellement du poste de présidente en cours à la Fédération. Les conditions actuelles lui sont toutefois garanties pour la durée de son mandat.

4. Critères d'éligibilité

- Pour être éligible, il faut être membre individuelle de la FFQ depuis au moins 90 jours avant l'AGA, ou bien être déléguée par une membre associative qui est membre depuis au moins 90 jours avant l'AGA. Cette échéance était le 26 février 2023;
- Obtenir l'appui d'une autre membre individuelle ou associative.
- Accepter d'assurer le rôle de présidence selon les modalités adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire de juin 2021 et résumées dans le présent document.
- Déposer sa candidature entre le 31 mars et le 28 avril inclusivement. L'élection se déroulera les 27 et 28 mai 2023 en AGA.

Toute demande d'information supplémentaire peut être adressée par courriel au comité d'élection (electionffq23@gmail.com) qui y répondra sans tarder.